AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant 95160 Montmorency - Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr

CONVOCATION : le 15 juin 2026.

Objet : Délibération n° 15 – Vote du compte administratif 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal.

Délégués en exercice :	**14**
Présents :	**10**
Votants :	**9**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, sous la présidence de Monsieur Maxime THORY, Président du Centre Nautique Intercommunal.

Étaient présents :

Mm JUDE		**ANDILLY**
M. PETITPAS	Mme LMOUATAZ	**DEUIL LA BARRE**
M. BAZIN		**ENGHIEN LES BAINS**
M. FARCY		**GROSLAY**
M. REVEILLERE	M. BRUN	**MARGENCY**
Mme GRIZON		**MONTMAGNY**
M. THORY	M. BRIANCHON	**MONTMORENCY**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Excusés :
M. Whiston (Andilly), M. Bassot (Enghien-les-Bains), M. Mei (Groslay),
M. Celestin (Deuil-la-Barre) représenté par sa suppléante Mme Lmouataz (Deuil-la-Barre),

Étaient également présents :

M. Shu-Leporowski	Directeur Général des Services de la ville de Montmorency,
M. Apruzzèse	Directeur du Centre Nautique Intercommunal,
Mme Burkhart	Secrétaire du Centre Nautique Intercommunal,

Secrétaire de séance :

Mme Jude	Elue titulaire de la ville d'Andilly.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 10 / 07 / 2026
Et de la publication le : 10 / 07 / 2026

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 29 JUIN 2026

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

P.J. : Compte administratif 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget ;
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspondant à l'année civile qui débute du 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

En tout état de cause, le compte administratif 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal s'établit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 904 102,96 €	2 523 724,82 €
Investissement	759 126,39 €	474 007,47 €
TOTAL	2 663 229,35 €	2 997 732,29 €

La balance générale de l'exécution budgétaire 2025 présente un excédent de la section de fonctionnement de 619 621,86 €, et un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de 285 118,92 €, soit un besoin de financement s'élevant à 285 118,92 €.

Une présentation synthétique des réalisés 2025 par chapitres budgétaires, et opérations d'équipement, est jointe au présent rapport.

Monsieur le Président, en fonction s'étant retiré au moment du vote.

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 29 JUIN 2025

DELIBERATION N°15

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°4 du Conseil Syndical en date du 15 janvier 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du Centre Nautique Intercommunal ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable ;

Vu le projet du compte administratif 2025 du budget principal joint en annexe,

Après avoir désigné Madame Cécile JUDE, Présidente de séance,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats du budget. Il retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année ;

Considérant qu'en tout état de cause le compte administratif 2025 du budget principal s'établit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 904 102,96 €	2 523 724,82 €
Investissement	759 126,39 €	474 007,47 €
TOTAL	2 663 229,35 €	2 997 732,29 €

La balance générale de l'exécution budgétaire 2025 présente un excédent de la section de fonctionnement de 619 621,86 €, et un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de 285 118,92 €, soit un besoin de financement s'élevant à 285 118,92 €.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité, Monsieur Maxime THORY, Président en fonction en 2025, s'étant retirée au moment du vote,

ARRETE le compte administratif 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal en annexe de la présente, lequel se résume comme ci-dessus,

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Le Président du Centre Nautique Intercommunal
Monsieur Maxime THORY
Maire de Montmorency